



IZAR LOREA

**Euskal Herriko Laborantza Ganbararen aldizkaria,
pour une agriculture paysanne et durable au Pays Basque**

www.ehlgbai.org

EDITO



Bazka fermentatuen geroko alternatibak

Bazka fermentatuak ardieri ez gehiago emaitza deitzen hasita erabaki da Ossau-Irati sormarkan. Gure sormarkan izan ditugun debate beroen ondotik bozkatua izan da azken neurri hau, baldintza kaiera osoa 2015ko otsailan Europar Batasunako aldizkari ofizialan agertu delarik.

Gaur egun, deizte denboran bazka horien ordezkatzeko alternatiba teknikoak badira. Anitz lekukotasunek hori frogatzen daukute. Enzilatzea garapen seinalea izan da luzaz, departamendu huntako laborantza garapenerako egitura anitzek laudatzen duten produktibitatean oinarritua.

Baina galde onak pausa ditzagun. Esne ekoizpenari dagokionez, zoin da laborariarentzat ekonomikoki interesgarriena den kabalen bazkatzeko sistema, gutienik akitzen duena, animalien osagarriarentzat egokiena? Transformazioari dagokionez, zoin da gasnatzeko esne kalitate hobereana, butirikoak eta listeriari begira? Kontsumoari dagokionez, zoin du irudia gehienik bolaratzen, kontsumitzaileeri begira? Enzilaja meta batek ala ardiak pentze batetan alhan? Aipatu hiru maila hauetan duarik ez da. Funtsean, zonbat hazleek dolu dute duela 10 urte enzilatza utzirik?

Orduan, enzilatzea iraganeko teknika dela pentsatzen dut zinez, ardi hazkuntzan. Gerorako alternatibek badute urte ederren mentura.

Francis Poineau, artzain eta gasna egilea Xiberun

L'ambition de réussir

Au détour de discussions entre professionnels, notre manque d'ambition à titre personnel ou collectif nous a souvent été reproché. Les paysans inscrits dans une démarche d'agriculture paysanne manquent paraît-il d'ambition dans leur manière de gérer et de développer leur exploitation. Les tenants d'un modèle d'agriculture productiviste seraient d'après eux plus ambitieux dans la mesure où ils investissent régulièrement et produisent des volumes toujours plus importants.

La définition du mot ambition sur le dictionnaire Larousse mérite que l'on s'y attarde quelques instants.

Deux définitions nous sont données : " désir ardent de posséder quelque chose ou de parvenir à faire quelque chose " ou " désir ardent de gloire, d'honneur et de réussite sociale ".

Il est vrai que nous avons du mal à nous reconnaître dans cette dernière définition. Nous ne travaillons pas pour la gloire et l'honneur mais tout simplement pour vivre et faire vivre nos campagnes. Cette définition restrictive de l'ambition pousse les paysans à leur perte. Ils sont poussés à développer toujours plus de volume (quintaux, litres, hectares) avec une vision très individualiste de leur métier. Leur principal souci est d'être présent demain dans la course, peu importe la disparition d'exploitations autour d'eux.



La première définition est-elle plus conforme à ma vision de l'ambition paysanne? En partie, par rapport au modèle d'agriculture que nous défendons et que nous souhaitons développer.

Le désir de « parvenir à faire quelque chose », de parvenir aux buts fixés est inscrite dans les gènes d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara. Notre structure aspire à soutenir les paysans dans leurs projets de démarches collectives (Nouste Ekilili, Sasi ardi, Herriko, Pirenaika etc).

D'autres exemples concrets autour de nous sont la preuve qu'il est possible de faire quelque chose collectivement. Prenons pour exemple les démarches du Syndicat de défense de l'AOP Ossau Iraty et du Kintoa de s'engager dans un cahier des charges plus ambitieux.

Cette volonté de paysans de développer collectivement des productions créatrices de valeur ajoutée et qui contribuent à la vitalité et au dynamisme de notre territoire, nous la défendons.

Un territoire vivant sera plus attrayant pour les jeunes et moins jeunes souhaitant s'installer en agriculture.

Daniel Barberarena,
membre du bureau d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara.

Izar Lorea

Directeur de la publication : Maryse Cachena
Rédaction : Euskal Herriko Laborantza Ganbara
64220 Ainhice-Mongelos
laborantza.ganbara@ehlgbai.org
www.ehlgbai.org
Tél. : 05 59 37 18 82
Fax : 05 59 37 32 69
ISSN 2116-5815
Impression : Arizmendi - D. Garazi



Comment remplacer le maïs ensilage ?



Euskal Herriko Laborantza Ganbarak egunaldi teknikoak antolatu ditu joan den uztailean, arto ensilaja ardien bazkatik ateratu nahi duten hazleeri erantzun teknikoak ekartzeko. Bere etaldearen sistema nola egokitu ? Arto ensilaja nola eta zerekin ordezkatu ? Eta ensilaja utzia duten laborariek zer diote ?

Dès février 2018, les éleveurs qui ont signé la déclaration d'intention auprès de l'AOP Ossau-Iraty s'engagent à cesser de distribuer de l'ensilage (maïs et herbe) à leurs brebis durant la période de traite.

L'arrêt de l'ensilage va bien au-delà du remplacement d'un aliment par un autre. Il s'accompagne d'une réflexion sur l'alimentation du troupeau, la gestion de la pâture et de l'assolement. Souhaitant anticiper la nouvelle mesure et accompagner au mieux les paysans, Euskal Herriko Laborantza Ganbara, comme d'autres structures, explore des pistes techniques pour faire évoluer les fermes vers un système sans ensilage, réfléchissant à des modifications possibles sur les rations et l'assolement ainsi que les conséquences économiques des changements. En juillet dernier, deux journées techniques organisées avec l'aide du syndicat de l'AOP Ossau-Iraty complétaient cette réflexion. Deux fermes du Pays-Basque travaillant sans ensilage nous avaient ouvert leurs portes et exposé les raisons de leur choix (voir fiches d'identité page 3).

Les enquêtes réalisées par nos techniciens sur 20 fermes d'Iparaldea ne distribuant plus d'ensilage montrent que les paysans sont unanimes : pour un même niveau de production, les problèmes de butyriques et de listériose sont réduits, le troupeau est en meilleure santé (moins de mammite, d'acidose...), les brebis valorisent mieux la pâture et sont capables de consommer des foin plus grossiers.

Remplacer le maïs ensilage dans la ration

Pour remplacer un aliment par un autre, il faut tenir compte de l'encombrement de l'aliment (autrement dit la capacité d'ingestion de l'animal) et de sa valeur (ou combien cet aliment rapporte à la brebis en termes d'énergie (UFL) et de protéines (PDI)).

En début de traite, la capacité d'ingestion d'une brebis sera en moyenne de 2,5 kg de matière sèche (MS) par jour. Dans ce cas, 1 kg d'ensilage de maïs à 30 % de MS ingéré équivaut à 300 g de MS. L'aliment de remplacement doit donc lui en apporter tout autant : par exemple, 400 g de foin ou de regain, 2 h de pâture, 400 g de maïs grain... Les solutions sont multiples.

Aussi, retenons que pour remplacer l'ensilage, il est opportun de préférer un fourrage plutôt qu'un concentré, cela favorisera le bon fonctionnement ruminal des brebis et évitera les acidoses.

Il faut ensuite s'intéresser à la valeur des aliments. Toujours sur la base d'1 kg de maïs ensilage, les valeurs alimentaires sont les suivantes :

UFL* = 0,26 ; PDIN* = 15 ; PDIE* = 22

Nous avons donc un aliment énergétique qui a besoin d'être complété par un aliment azoté (PDI plutôt faibles).

À quantité de matière sèche équivalente (300 g), si la brebis ingère 400 g de bon foin elle aura : UFL* = 0,25 ; PDIN* = 23 ; PDIE* = 28

Finalement, en remplaçant 1 kg de maïs ensilage par 400 g de foin ingéré, l'encombrement et les valeurs alimentaires sont semblables (le foin étant même plus riche en matières azotées !).

Gardons en mémoire que le maïs ensilage peut être remplacé dans les rations de différentes façons. Toutefois, le foin et l'herbe semblent être les meilleurs alliés.

En effet, en augmentant la part de pâturage (qui reste l'aliment le moins cher et le plus adapté pour les ruminants), et en remplaçant l'ensilage par du bon foin, une partie des concentrés azotés achetés peut-être supprimée et le coût des rations des brebis en lactation peut-être diminué de 18 % environ.

* UFL = unité fourragère lait ; PDIN = protéine digestible dans l'intestin permise par l'azote ; PDIE = protéine digestible dans l'intestin permis par l'énergie

Une ration moins coûteuse et plus autonome est un plus pour le respect du cahier des charges de l'AOP (achats hors zone limités) !

Remplacer le maïs ensilage dans son assolement

Tableau récapitulatif des tonnages, coût de production, marge et temps de travail par culture

	Maïs ensilage + dérobée	Maïs grain + dérobée	Maïs grain	Méteil + dérobée	Prairie (foin + regain)
Tonnage (T MS/ha)	16 T MS/ha	11 T MS/ha	9 T MS/ha	8 T MS/ha	7 T MS/ha
Total charges (€/ha)	1 287 €	1 251 €	1 088 €	706 €	586 €
Marge nette (€/ha)	229 €	248 €	261 €	253 €	373 €
Temps de travail (h/ha)	6h + confection silo (2à 4h pour tasser 1 ha ensilé)	6h	4h40	4h45	6h

Quelle marge nette / ha ?

maïs ensilage : 229 €/ha (prix de vente : 15 €/m³) ;

maïs grain : 248 €/ha (prix de vente : 150 €/T) ;

prairie : 373 €/ha (prix de vente : 120 €/T le foin ; 160 €/T le regain) ;

méteil : 253 €/ha (prix de vente : 140 €/T)

Avec ses 12 tonnes de MS/hectare, le maïs ensilage rassure d'autant plus qu'il est facile d'y produire 4 tonnes MS/ha de dérobée. Manquer de stock est la crainte principale des éleveurs !

Mais c'est sans compter sur les coûts qu'engendre le maïs ensilage et la pénibilité du travail (silo et distribution).

Avec un coût à l'hectare à 1287 €, le maïs ensilage est une des cultures les plus chères à produire contrairement au coût/ha d'une prairie qui oscille autour de 586 €/ha.

Malgré des charges de récoltes élevées de près de 371 €/ha et ses 7 TMS/ha, **l'herbe est de loin la culture la moins chère. La marge d'une prairie est estimée à 373 €/ha** (frais de récolte inclus et pour un prix de vente à 120 €/T pour le foin, 160 €/T pour le regain).

À quantité égale de fourrage produit, un hectare de maïs ensilage (+ dérobée) équivaut à 2 ha de prairie. Cependant, 2 hectares de prairie coûtent 9 % moins cher à produire qu'un hectare de maïs. Les surfaces n'étant pas extensibles, si le paysan doit acheter cet équivalent en foin, cela lui coûtera 29 % plus cher.

La culture de maïs grain peut aussi être une solution à condition de prendre des indices précoces pour pouvoir semer une dérobée en octobre.

On perd 1 T MS de maïs, passant de 9 T MS/ha à 8 T MS/ha, mais on gagne 1 T MS/ha sur notre dérobée.

Cette culture est cependant très liée au prix du marché. Ainsi pour les éleveurs qui vendent leur production de maïs, faute de pouvoir la stocker eux-même, et en rachètent par la suite, il faudrait que le prix de vente atteigne **166 €/T pour qu'il rapporte autant qu'une prairie**. Or la moyenne du prix de vente du maïs grain ces 3 dernières années s'élève à 150 €/T.

Avant de penser à acheter plus, ou de chercher à s'agrandir par manque de stock, l'arrêt de l'ensilage passe par une **optimisation des prairies** et une **limitation du surpâturage**, qui pénalise le rendement de nos prairies. Cela suppose une meilleure gestion des surfaces en herbe, un allongement du temps de repos entre les pâtures, une réduction du chargement, des fauches plus hautes pour une repousse rapide... Plusieurs pistes sont envisageables.

Sur le prix du lait enfin, rappelons que passer le cap de l'arrêt de l'ensilage, c'est aussi aller dans le sens d'une filière collective structurée ! Cet engagement collectif se traduit par un lait mieux valorisé et un produit dont la qualité est garantie, pour des consommateurs toujours plus soucieux de leurs achats.

Les détails de cette étude seront prochainement publiés dans un cahier technique, disponible sur le site internet.

Contact : Manue Bonus, Clémentine Rolland, 05 59 37 18 82



Fiche d'identité 1

Muriel et Marcel Darrieumerlou
EARL Karrikan, Irisarri

Arrêt de distribution de maïs ensilage depuis 7 ans

SAU : 33 ha (15 ha prairies permanentes, 17 ha prairies temporaires, 1 ha landes)

Élevage : 280 Manex tête rousse (adultes), 23 Blondes d'Aquitaine (mères)

Production : 80 000 L en moyenne, avec une production de lait /brebis : entre 270 et 290 L. Livraison à Berria (en lait cru entre janvier et février)

Pourquoi cet arrêt ?

Muriel et Marcel ont décidé d'arrêter de distribuer de l'ensilage de maïs pendant la période de traite il y a 7 ans pour " distribuer une alimentation plus saine et plus fibreuse aux animaux ". Cela reste avant tout des ruminants ". La distribution d'ensilage représentait beaucoup de travail notamment à cause du soin à apporter pour distribuer un ensilage le plus " propre " possible par crainte de contamination par la listeria.

Après un test en bergerie (un tapis avec maïs ensilage et l'autre sans) où il n'y avait pas de différence de performances des brebis, ils ont décidé d'arrêter définitivement l'ensilage pour les brebis à traire.

Avant l'arrêt, l'ensilage était distribué à hauteur de 700-800 g / jour, de la préparation de l'agnelage jusqu'à fin février, avec un complément de luzerne déshydratée. Aujourd'hui, la ration a évolué et la distribution d'ensilage n'est maintenue que pour la période de préparation à l'agnelage.

Quelles adaptations, quelles conséquences ?

- Sur l'assolement, le maïs ensilage a été remplacé par des prairies. " Il y a un plus grand besoin en fourrage sec pour pouvoir remplacer l'ensilage. "
- Sur le troupeau, Muriel et Marcel remarquent que " les brebis ont plus de pep, elles mangent mieux et plus ". De plus, " avec le maïs ensilage les brebis avaient tendance à engraisser davantage ".



Fiche d'identité 2

Christine et Jean-Marc Borthayre
GAEC Lasartia, Musculdy

Arrêt de distribution de maïs ensilage depuis 12 ans

SAU : 30 ha : 27 ha Prairies (dont 10 ha en permanente), 2 ha de landes et 2,8 ha de maïs (dont 2 ha en grain et 0,8 ha en ensilage)

Élevage : 250 Manex tête rousse à la traite (320 têtes adultes), 10 Blondes d'Aquitaine

Transhumance : 3 mois (sauf agnelles), 4,5 mois pour les vaches

Production : 46 000 L + 700 L transformés en yaourts. Production de lait : 186 L / brebis traite. Livraison à Azkorria avec livraison en lait cru

Pourquoi cet arrêt ?

Depuis 12 ans, Jean-Marc et Christine Borthayre ont arrêté l'ensilage maïs pour les brebis. " Tout à commencé avec la création de la fromagerie Azkorria et la suppression des aliments fermentés pour le bien-être animal. " À l'époque, nous donnions l'équivalent de 1 kg par jour par brebis " et " distribuer le maïs ensilage représentait un travail fastidieux sur la ferme. "

Quelles adaptations, quelles conséquences ?

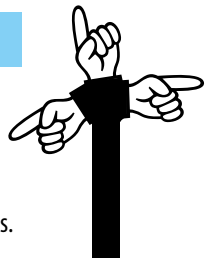
- " Les brebis sont en meilleure santé, pâturent mieux et elle se remettent plus rapidement en état. Auparavant, nous avions des problèmes d'acidose et les brebis avaient le tournis ".
 - Moins de temps passé pour nourrir le bétail.
 - Plus de lait : " A l'époque nous faisons 8 000 L avec 130 brebis, aujourd'hui nous en produisons 47 000L avec 250 brebis. Ce n'est pas seulement dû à l'arrêt de l'ensilage mais ça y fait ".
 - Avec l'arrêt de l'ensilage " nous achetons plus de concentré alors que nous n'achetions que de la luzerne auparavant ".
 - Les éleveurs maintiennent l'ensilage maïs pour les vaches. " C'est plus sécurisant d'avoir le tas d'ensilage et de se dire que l'on a notre réserve pour l'hiver ".
- Récemment, après le suivi de la formation Obsalim, l'ordre de distribution a évolué et ils observent une meilleure digestion des aliments.

Vos panneaux sont-ils conformes ?

Les pré-enseignes, c'est-à-dire les panneaux en bord de route, annonçant une ferme-auberge, un camping à la ferme, une chambre d'hôte, devaient être enlevés depuis le 13 juillet 2015. À la place, ces établissements peuvent bénéficier de la signalisation d'information locale.

Quant aux pré-enseignes pour fabrication et vente de produits du terroir, elles restent légales à conditions d'être implantées à moins de 5 km de la ferme, de mesurer 1 m sur 1,5 m, d'être de forme rectangulaire, à 2,2 m du sol, sur un mât mono-pied, implantées à 5 m du bord de la chaussée. Bien sûr les panneaux ne peuvent être implantés sur le terrain d'autrui qu'après autorisation. La DDTM mène actuellement des contrôles.

Contact : Nadia Benesteau, 05 59 37 18 82



Choix du micro-BA : faites vos démarches pour le 31 décembre 2016

Comme indiqué sur le n°73 d'Izar Lorea (janvier 2016) le régime du forfait agricole disparaît cette année au profit du micro-bénéfice agricole (micro-BA). Ainsi, rappelons que le seuil de passage au réel est passé de 76 300 € TTC à 82 200 € HT de chiffre d'affaire.

Les paysan(ne)s qui sont sous le régime du réel en 2014 et 2015 et dont la moyenne des recettes des années 2013, 2014 et 2015 n'excède pas ces 82 200 € peuvent bénéficier de ce nouveau régime, au titre des revenus 2016. Ils ou elles doivent en informer l'administration fiscale au plus tard pour le 31 décembre 2016 inclus.

Contact : Nadia Benesteau, 05 59 37 18 82



Langile berria

Hilabete huntan arribatu zauku Mikel Sainte-Marie langile berria. Gauthier Desmartis ordezkatuko du ura eta energiako animatzaila teknikalari gisa. Landibartar gazteak ingurumenetako zientzietan egin ditu ikasketak, Donapaleun lehenik (ingurumenaren kudeatze eta zaintze BTSa) Bordalen ondotik (uraren kudeatze eta zaintze BTSa).

Ongi etorria egiten dakogu Mikeli eta bide ona desiratzen Gauthieri bere bizi proiektu berrietan.

Agenda Infos Agenda Infos Agenda Infos

« Jeunes agriculteurs, réclamez le dégrèvement avant le 31 janvier 2017 »

Les détenteurs de la dotation jeune agriculteurs bénéficient pendant les cinq ans qui suivent leur installation, sous forme individuelle ou dans le cadre d'une société civile (SCEA, GAEC ou EARL), d'un dégrèvement automatique de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Il s'agit des terres en propriété et aussi louées. Le jeune agriculteur remplit une déclaration (Cerfa 10546*04 téléchargeables sur le site www.ehlgai.org) listant les parcelles exploitées au 1er janvier par commune et par propriétaire. Il doit envoyer cette déclaration au centre des impôts avant le 31 janvier de l'année suivant celle de son installation. **Pour une installation courant 2016, il faut que le formulaire parvienne à l'administration fiscale avant le 31 janvier 2017, pour bénéficier de l'abattement dès 2017.**

2016 / 11 / 05 : « Concours gastronomique LURRAMA »

Le concours gastronomique de Lurrama se déroulera le **samedi 5 novembre de 8h à 12h**. Il s'adresse à toutes les associations du Pays Basque. L'événement est un prétexte pour mettre en valeur les produits locaux de qualité. Cette année les associations devront cuisiner une poule au pot ! Le concours gastronomique est une belle occasion de faire connaître votre association. Vous pourrez durant la préparation du plat animer votre stand (banderole, chant...). Lancez-vous !

Les autres concours à Lurrama

Par ailleurs, les concours de fromage et de la baguette HERRIKO sont reconduits cette année encore. Ils se dérouleront le **vendredi 4 novembre**.

Inscrivez-vous dès à présent !

Renseignements, inscriptions : Nadia Benesteau, Mikel Sainte-Marie, 05 59 37 18 82

2016 / 10 / 12 – « Structuration de filières territorialisées », Lannemezan



ETICOOP, l'Ecole Territoriale d'Innovation et Coopération organise une journée d'animation territoriale, **mardi 12 octobre** à Lannemezan (65) : « **Structuration de filières territorialisées : de l'idée à la réalisation** ».

Cette journée est dédiée aux porteurs de projets et aux structures d'accompagnement qui travaillent sur les circuits courts et de proximités alimentaires et non-alimentaires sur les départements des Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées et Gers.

Plusieurs ateliers :

1. « Faire émerger un projet commun autour de la structuration d'une filière »
2. « Accompagner un collectif constitué »

3. « Construire un projet de filière : les différentes étapes »
4. « Organiser la distribution : auto-organisation ou créaion d'un maillon indépendant ? »

Euskal Herriko Laborantza Ganbara a partagé son expérience dans l'accompagnement de démarches collectives avec Armelle Gomez, doctorante en charge de l'organisation de cette journée. Cette rencontre va favoriser l'échange de bonnes pratiques et la création d'un réseau. Nous vous invitons à y participer.

Renseignements, inscriptions : www.filieresterritorialisees.rencontres.info

EHLG doit vivre ! EHLGk bizi behar du ! BON DE SOUTIEN / SUSTENGU BONOIA

Nom / Deitura : Prénom / Izena :

Rés. Bât. / Egoitza :

N° rue / Karrika Zenbakia :

Tel. E-Mail :

Je fais un don de € emaiten ditut (txekez/par chèque à l'ordre de Euskal Herriko Laborantza Ganbara)

Je souhaite que l'on me contacte afin de mettre en place ensemble un virement bancaire

Nahi nuke harremanetan jar gaitezen banku biramendu baten bideratzeko

Bon à renvoyer / Bonoa itzuli honara : Euskal Herriko Laborantza Ganbara / 64220 Ainiza Monjolose

Important : si vous êtes imposable, vous pouvez déduire 66 % de votre don : pour 100 € donnés, cela ne vous coûte que 34 € après déduction fiscale.
Garrantzisua : zerga ordainle bazara, zure emaitzatik % 66a ken dezakezu : 100 €-ko emaitza egitean, 34 € baizik ez zaizu gosta zerga kenketa egin ondoan